

**54 ème SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS
UNIES SUR LE STATUT DE LA FEMME**

**PANEL DES FEMMES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**

New York, le 10 mars 2010

**L'implication politique de la femme congolaise dans le
changement et dans la promotion de la bonne
gouvernance en RDC.**

- **Oratrice : Hon. Eve BAZAIBA MASUDI, Sénatrice, Présidente
de la Commission Socio Culturelle et Présidente de la Ligue
des Femmes Congolaises pour les Elections, LIFCE**
205, Rue Buta – Commune de Lingwala Kinshasa
[00243999984705/evebazaiba@yahoo.fr/](mailto:00243999984705/evebazaiba@yahoo.fr) lifcerdc@yahoo.fr
Kinshasa – Rép. Dém. Du Congo

1. Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est le 3^{ème} pays le plus grand de l'Afrique avec une superficie de 2345.000 Km² et une population évaluée à 80 millions d'habitants dont 52% des femmes. **Depuis le 30 juin 1960, date de l'accession du pays à l'indépendance politique, la gouvernance du pays est unilatéralement organisée par la gente masculine à tous les niveaux.**

La dimension « genre » n'ayant pas été intégrée équitablement dans la gestion du pays, plusieurs besoins et priorités spécifiques de la majorité de la population constituée des femmes ne sont pas maîtrisés par la classe dirigeante. **D'où l'obligation de corriger les politiques et programmes du Gouvernement congolais pour un développement durable.**

2. Définition et compréhension du concept « bonne gouvernance »

Gouvernance est le substantif du verbe « gouverner » qui signifie : régir, conduire avec autorité, exercer le pouvoir politique ou administrer. La gouvernance elle-même signifie : gestion menée avec rigueur.

Lorsque le concept « bonne gouvernance » est intégré dans la gestion de la chose publique, ceci renvoie à la transparence de la gestion des ressources du pays et à la justice distributive. **Ceci veut tout simplement dire qu'il faut bannir les antis - valeurs qui minent la gestion du pays notamment : la corruption, le détournement du dénier public, la gabegie financière, le clientélisme etc.**

3. Le rôle et la capacité des femmes à gérer la chose publique dans la bonne gouvernance

La démocratie a aussi comme définition : l'expression de la majorité toute en protégeant la minorité. Cette expression peut être exprimée de plusieurs manières. Il s'agit notamment par voie de représentation à travers les élections, de consultation populaire et de désignation ou

nomination des délégués et des gouvernants. Pour gouverner un pays comme la RDC qui se veut « démocratique », cette approche implique le pouvoir du peuple pour le peuple et par le peuple. **Le peuple de la RDC est constitué de la majorité démographique des femmes.**

Logiquement, 50 ans aujourd'hui depuis le transfert de la gestion de la RDC aux congolais lors de son accession à la souveraineté internationale, les dirigeants politiques de la RDC depuis 1960 seraient l'émanation de la volonté de la majorité de la population, donc les femmes ! Loin de là. De régime à régime, comme nous l'avons évoqué dans notre introduction, le pays est dirigé unilatéralement par la « gente masculine ». **La classe dirigeante n'est donc pas le reflet de la population en termes de représentation réelle de la population par catégorie de « genre ».**

Cette gestion unilatérale non seulement elle viole les principes sacro saints de la démocratie, elle pêche aussi et surtout par le fait de ne pas répondre aux besoins réels et fondamentaux de la population car les dirigeants n'ont jamais eu la maîtrise des paramètres globaux de ces besoins. Ceux-ci passent par la prise en compte des spécificités liées au genre et à l'environnement dans lequel évolue l'être qui doit au centre des priorités de la gouvernance. **Le résultat de ce type de gestion que nous pouvons qualifier de mono-vision c'est la pauvreté, la corruption, le clientélisme, les frustrations, les conflits, les violences, le sous - développement.**

C'est pourquoi, au lieu de rester dans le compartiment des « lamentations », les femmes doivent prendre conscience d'une part du pouvoir que leur confère le principe démocratique de « la loi de la majorité » et d'autre part des capacités qu'elles renferment à travers la prise en compte de l'intérêt général dont elles ont toujours fait montre lorsqu'elles prennent soins de leur famille en tout temps et toutes circonstances. Tous les rapports sur la RDC mentionnent combien les femmes congolaises, bien que de manière informelle sont impliquées dans la survie de leurs familles pendant toute la période d'instabilité du pays et dans tous les secteurs.

Il impérieux que les femmes s'impliquent massivement aussi dans la gestion de la chose publique en vue d'apporter « le

changement qualitatif » tant attendu que nous appelons : « la bonne gouvernance ». La préoccupation du bien – être de leur famille constitue le « micro gestion » du pays. Il suffit de ramener cette gestion au niveau des institutions étatiques tant au niveau locale que nationale, la RDC entrera dans le circuit de développement.

Ce pouvoir conféré aux femmes se trouve être confirmé dans l'article 14 de la Constitution de la République promulguée le 18 décembre 2006 qui consacre les principes de la non discrimination basée sur le « genre » et la parité « hommes – femmes » dans la participation de la gestion du pays à tous les niveaux. Les matières relatives aux droits humains notamment les droits civils et politiques intégrés dans la Constitution, tirent leur fondement des instruments juridiques régionaux et internationaux régulièrement ratifiés par le Gouvernement congolais.

D'aucun dira que les femmes participent d'une manière ou d'une autre à cette gestion à plusieurs niveaux. Pourquoi ce changement n'est toujours pas palpable ? A cette interrogation, nous devons relever que l'impact positif de la participation des femmes à la gestion du pays ne sera visible que si elles participent équitablement dans les instances de conception et de prise de décisions. Car **« une femme en politique, la politique la change mais plusieurs femmes en politique, elles changent la politique pour l'intérêt général ».**

Pour changer la gouvernance du pays, les femmes doivent développer le sens du « leadership politique et participatif efficace ». Elles doivent soutenir celles qui sont déjà engagées dans cette voie et susciter des ambitions de celles qui ont des talents latentes. L'Etat congolais doit adopter et appliquer l'intégration de genre dans la politique et programme de développement de la Nation. Les femmes constituent une ressource humaine de grande valeur qui a sa place dans la reconstruction du pays.

La Commission de l'ONU sur la Condition de la Femme doit proposer le vote des résolutions contraignantes par le Conseil de Sécurité pour sanctionner les Etats et Gouvernements qui n'appliquent pas des engagements pris pour la promotion des droits des femmes.

4. Conclusion

La responsabilité des femmes Congolaises se trouvent être engagée pour orienter leurs pays vers la voie de développement. Tout en étant victimes, les femmes doivent user du pouvoir de la majorité démographique et de leur capacité innée d'assurer la survie de la famille pour changer positivement la gouvernance de la chose publique nationale.

Il est évident que pour être des véritables agents de changement et jouer convenablement ce rôle, les femmes ont besoin de renforcer leurs capacités proportionnellement à l'étendue de responsabilité à tous les niveaux. Elles doivent aussi accroître leur participation dans les instances décisionnelles de la politique nationale.

L'intégration de l'approche genre n'est pas seulement le fait d'accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelle, mais c'est aussi le fait de prendre en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans cette gestion.

Fait à New York, le 10 mars 2010

**Honorable Bazaiba Masudi Eve
Sénatrice**



